

Conditions générales d'affaires

1. CHAMP D'APPLICATION

1. Les présentes conditions générales (CGA) s'appliquent à tous les relations commerciales (commandes, ventes, R&D) qui sont initiées ou concluent entre Active-Food SA (ci-après Active-Food) et le Client.
2. Toute exécution de prestations de la part d'Active-Food implique l'acceptation des CGA.
3. Toute disposition qui s'écarte des présentes conditions devra être validée par écrit.

2. OFFRES

1. Les offres établies par Active-Food sont gratuites. Dans le cas contraire, le montant de l'offre est convenu avec le Client.
2. Sauf convention contraire, les offres sont valables 3 mois.
3. Tant que la commande n'est pas acceptée, le Client peut se retirer en tout temps des négociations, sans indemnité quelconque.
4. En cas d'établissement d'un devis concernant une offre de prestation de R&D, AF se réserve le droit de facturer tout ou partie de ce dernier.

3. COMMANDES

1. Les commandes passées par le Client n'engagent Active-Food que si elles ont été confirmées par écrit.
2. Les commandes confirmées sont considérées comme fermes et ne peuvent être annulées qu'avec le consentement écrit d'Active-Food.
3. La commande est exécutée lorsque la livraison a été effectuée au lieu indiqué.
4. Active-Food est autorisée à sous-traiter une commande sans l'accord du Client.
5. Dans tous les cas, Active-Food répond des prestations sous-traitées au même titre que des siennes.

4. CONDITIONS ET PRIX

1. Tous les prix s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée et en francs suisses, à moins qu'il ne soit précisé autre chose par écrit.
2. Les conditions convenues dans la confirmation de commande sont fixes et valables jusqu'à l'exécution de la totalité de la commande.
3. Les prix indiqués lors de la confirmation de commande comprennent un conditionnement à l'expédition standard (carton/palette).

5. EXECUTION

1. L'exécution de la commande sous tous ses aspects est assurée par Active-Food conformément aux règles de l'art, sous sa seule direction et sous sa seule responsabilité.

6. DELAI DE LIVRAISON

1. Active-Food s'engage à faire tout ce qui est raisonnablement exigible d'elle pour respecter le délai de livraison convenu.
2. Si la livraison ne peut pas être effectuée dans le délai convenu, Active-Food en avise immédiatement le client.
3. Active-Food ne répond d'un retard de livraison que si la faute lui en incombe et que la confirmation de commande prévoit une date fixe de livraison avec pénalité.

7. LIVRAISONS

1. Sauf convention contraire, les livraisons sont effectuées Ex Works (Incoterms 2010).
2. Les profits et risques des produits passent au Client à la livraison des produits ou au moment de la demeure du client de prendre livraison, conformément à ce qui est convenu dans la confirmation de commande.

Lorsque les conditions de production l'imposent, Active-Food peut procéder à des livraisons partielles ou d'avance, ou à des livraisons de quantités supérieures ou inférieures de 10% par rapport aux quantités commandées.

8. FACTURATION

1. La facture est établie au moment de l'envoi de la marchandise.
2. Lors des premières commandes, Active-Food se réserve le droit de demander un paiement d'avance et/ou un acompte à la commande.
3. Les conditions de paiements ordinaires sont à 30 jours date de facturation.
4. Toute condition différente sera confirmée par écrit par Active-Food.
5. Les frais de rappel et de sommation sont à la charge du Client.

9. PAIEMENTS

1. Les paiements sont effectués à 30 jours depuis la date de facture.
2. Un retard de paiement donne lieu au paiement d'intérêts de retard au taux de 5% l'an. L'exigence du paiement d'autres coûts est réservée. Active-Food se réserve le droit de ne effectuer les livraisons que contre paiement anticipé.
3. Le client n'est pas autorisé à compenser les créances à l'encontre d'Active-Food par les créances d'Active-Food à l'encontre du client.

4. Les accords particuliers, escompte de caisse ou autre, demeurent réservés, pour autant qu'ils soient inscrits sur la confirmation de commande.

10. DOCUMENTATION, ANALYSES ET ATTESTATIONS

1. Il appartient au Client de spécifier préalablement, par écrit, toute la documentation et les analyses relative aux produits qu'il souhaite obtenir à la livraison, ainsi que les caractéristiques de cette documentation et des analyses. A défaut, Active-Food ne peut garantir l'obtention de cette documentation *a posteriori* et ne pourra pas en être tenue responsable.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

1. Active-Food offre, en plus de la production à façon de compléments alimentaires, un large éventail de prestations en matière de recherche et développement, notamment :
 - Création et/ou optimisation de formulation ;
 - Obtention de certifications ;
 - Conseil réglementaire ;
2. Tout recours à de telles prestations devra faire l'objet d'un accord écrit avec le Client spécifiant les tâches à effectuer ainsi que leurs coûts (budgets).
3. Active-Food se réserve le droit d'adapter les coûts finaux en fonction des prestations fournies à son Client, en détaillant les écarts.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

1. Dans le cadre de l'article 11 ci-dessus, un accord de confidentialité (NDA) sera signé entre Active-Food et le Client avant toute prestation de recherche et développement.
2. Toute découverte et/ou invention qui émane des activités de recherches et développement seront la propriété d'Active-Food, et pourront faire l'objet d'un contrat de transfert de technologies entre Active-Food et le Client.

13. SOURCING

1. Dans le cadre de ses prestations de ventes et/ou de recherche et développement, Active-Food se garde le droit de facturer toute activité liée au sourcing de matières premières spécifiques souhaitées par le Client.

14. GARANTIES EN RAISON DES DEFAUTS

1. Active-Food se porte garant de la qualité des produits.
2. En cas de défauts constatés, Active-Food s'engage à travailler étroitement avec le Client pour trouver une solution équitable.

15. RECLAMATION

1. Le Client doit vérifier la marchandise à réception La présentation de réclamation est soumise à un délai de 5 jours ouvrables.
2. Si nécessaire, la marchandise est vérifiée à l'usage. La présentation de réclamation est soumise à un délai de 30 jours.
3. Les frais de retour des marchandises refusées lors du contrôle de réception sont à la charge d'Active-Food, sauf si elle n'est pas responsable de l'erreur ou de la non-conformité de la livraison.

16. RESPONSABILITE

1. Active-Food répond uniquement des dommages qu'elle cause au Client de manière intentionnelle ou par négligence grave.
2. Active-Food ne répond en aucun cas des dommages causés à des tiers.
3. Des dommages et intérêts pour préjudice indirect sont impérativement exclus, même en cas de faute grave ou de négligence grave de la part d'Active-Food.

17. CAS DE FORCE MAJEURE

1. En cas de force majeure (p. ex. catastrophes naturelles, guerre, épidémies, accidents) et de circonstances similaires qui affectent les activités d'Active-Food, de fournisseurs ou d'auxiliaires et rendent impossible ou compliquent considérablement l'exécution d'une livraison, Active-Food peut annuler une commande sans obligation d'indemnisation.

18. PROTECTION DES DONNEES

1. Les informations recueillies dans le cadre des échanges commerciaux entre Active-Food et le Client ne seront utilisées que dans le cadre exclusif des propres activités d'Active-Food.
2. Dans ce cadre, le Client autorise Active-Food à lui adresser toute correspondance utile et publicitaire.

19. DROIT APPLICABLE ET FOR

1. A défaut de convention écrite contraire, les CGA ainsi que les contrats conclus entre Active-Food et le Client sont exclusivement soumis au droit suisse et à la compétence des Tribunaux ordinaires du Canton de Neuchâtel (Suisse).